

---

Par suite d'une convocation en date du 10 janvier 2023, les membres composant le conseil municipal de DROISY se sont réunis en mairie, le mardi 17 janvier 2023 à 19h30 sous la présidence de M. Jean-Paul FORESTIER, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Paul FORESTIER, M. Régis RACINEUX, M. Mme Carole LAFFIN, M. Thibault VICTOR, M. Nicolas FORESTIER, M. BALDI Olivier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Mme Émilie VICTOR, M. Jérémy BERNARDI, M. Pierre-Alain REY, M. Cyril CHATANAY

Le président ayant ouvert la séance à 19h30, et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Nicolas FORESTIER

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération d'adhésion de la commune au Syane, du transfert de Compétences et **désignation** d'un représentant de la commune au sein du collège des communes dont la distribution d'électricité est assurée par une ELD (entreprise locale de distribution).
- Présentation du diagnostic éclairage public
- **Questions diverses**

---

**1/ LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 décembre 2022**

M. le Maire propose l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022.  
Le procès-verbal du 19 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2/ DÉLIBÉRATION D'ADHÉSION de la commune au Syane, du transfert de Compétences et DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT de la commune au sein du collège des communes dont la distribution d'électricité est assurée par une ELD (entreprise locale de distribution).**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que la récente réforme statutaire du SYANE a permis la création d'une nouvelle compétence : *Contribution à la transition énergétique et numérique.*

Concernant la commune de Droisy, il s'agit plus précisément de confirmer son adhésion au SYANE ainsi que le transfert de la compétence ainsi désignée : *Aménagement numérique.*

En outre, l'adhésion directe des communes composant le SIESS et le SIEVT, et par voie de conséquence leur représentation dans les instances du SYANE, entraîne la création d'un collège supplémentaire au

sein de son comité qui sera amené à élire 12 délégués titulaire et 5 suppléants appelés à siéger au sein du comité du SYANE.

Suivant l'importance de sa population, chaque commune désigne un ou plusieurs représentants.

Pour sa part, la commune doit désigner **1** représentant.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De confirmer l'adhésion de la commune au SYANE,
- De confirmer le transfert de la compétence *Aménagement numérique* telle qu'elle a été définie dans ses nouveaux statuts,
- De désigner M. Thibault VICTOR comme représentant de la commune au sein du collège des communes dont la distribution publique d'électricité est confiée à une ELD
- D'autoriser M. le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la délibération à prendre.

Les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent l'adhésion et le transfert de la compétence *Aménagement numérique* au SYANE et la désignation de M. Thibault VICTOR comme représentant de la commune.

### **3/ DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le SIESS a récemment établi un diagnostic de l'éclairage public sur Droisy. Il s'avère que, sur les 42 luminaires de la commune, 11 sont dangereux, vétustes ou obsolètes et 30 raccordements électriques sont dangereux ou non-conforme sur les ensembles lumineux. Il est également préconisé la rénovation de 2 armoires de commande pour la mise en sécurité.

Le Fonds vert est une enveloppe de 2 milliards d'euros, destinée à financer les projets des collectivités locales en matière de transition écologique et notamment la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public. M. le Maire présente le dispositif et les modalités d'application.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer un formulaire de candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le dépôt d'un formulaire de candidature, et autorise M. Le Maire, à le signer et à le déposer, au nom et pour le compte de la commune, auprès des services compétents.

### **4/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Un plan de sauvegarde communal sera à établir dans les deux ans.
- Date de la fête de la musique à convenir avec les associations communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20h25

**La date du prochain conseil municipal est fixée au : lundi 20 février 2023**

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DROISY  
Séance du mardi 17 janvier 2023**

**Mardi 17 janvier 2023 à 19h30**

N°	FEUILLET DE CLÔTURE- OBJETS DES DÉLIBÉRATIONS
01-2023	Délibération d'adhésion de la commune au Syane, du transfert de Compétences et désignation d'un représentant de la commune au sein du collège des communes dont la distribution d'électricité est assurée par une ELD (entreprise locale de distribution).

Jean-Paul FORESTIER, Maire	<i>Présent</i>
Régis RACINEUX, 1 <sup>er</sup> adjoint	<i>Présent</i>
Jérémy BERNARDI	<i>Excusé</i>
Émilie VICTOR	<i>Excusée</i>
Cyril CHATANAY	<i>Excusé</i>
Carole LAFFIN	<i>Présente</i>
Pierre-Alain REY	<i>Excusé</i>
Thibault VICTOR	<i>Présent</i>
Nicolas FORESTIER	<i>Présent</i>
Olivier BALDI	<i>Présent</i>

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-Paul FORESTIER

